



- COMMUNIQUE DE PRESSE DU 2 JUILLET 2015 –

« Crèches, maternités, hôpitaux, maisons de retraite... Voir la vie en bio »

Paris, le 2 juillet 2015 – Agir pour l'environnement et 12 autres partenaires¹ lancent une campagne de mobilisation « Crèches, maternités, hôpitaux, maison de retraite... Voir la vie en bio ! » afin d'informer les citoyens et d'interpeller les élus et les ministres sur la nécessité d'augmenter la part de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective.

Alors que la loi Grenelle prévoyait l'introduction de 20% de bio dans la restauration collective publique d'Etat, les résultats sont loin d'être satisfaisants. Il y a pourtant une demande forte de la part des Français, 87% se déclarent intéressés par du bio à l'école, 76% à l'hôpital, 73% au travail et en maisons de retraite (Agence Bio/CSA).

Les enjeux alimentaires n'ont jamais été aussi importants. L'introduction de produits bio dans la restauration collective peut être le support d'une véritable éducation à l'environnement au travers d'outils de sensibilisation auprès des différents convives de tous âges et de différentes catégories socio-professionnelles. Éveiller le goût et la curiosité permet à long terme de changer les comportements et les habitudes alimentaires. L'essence même du service public est de répondre à un besoin de société et d'intérêt général. Il est temps de redonner la priorité à une alimentation de qualité accessible à tous.

Avec cette campagne, diffusée à 120 000 exemplaires, les citoyens peuvent, jusqu'en décembre 2015, interpeller le Premier ministre, le Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits de la femme ainsi que leur maire. Différentes demandes leurs sont adressées :

- fixer un objectif d'introduction de 20% d'aliments issus de l'agriculture biologique dans les repas servis dans les crèches, les maternités, les écoles, les hôpitaux et maisons de retraite, objectif contraignant à partir de 2020 ;
- qu'une obligation soit faite à chaque restaurant collectif de porter à la connaissance des usagers la part d'aliments issus de l'agriculture biologique servis dans les repas ;
- de mettre en place un plan de développement de la bio en restauration collective pour toute structure servant plus de 10 000 repas par an. Ce plan obligera chaque collectivité (régions, département, communes) à élaborer un document relatif à sa restauration collective : connaissance de l'existant en termes d'introduction de produits, perspectives et évolutions avec un soutien financier de la part de l'État.
- de prendre en compte les effets bénéfiques de la bio en baissant la TVA à 2,1% pour tous les achats de produits bio en restauration collective publique ou privée.

Ces mesures permettront d'engager une réelle politique d'introduction de la bio en restauration collective assurant ainsi un accès à tous à une alimentation saine, de qualité et durable.

Contact : Julie Corchero / Agir pour l'environnement / 01.40.31.34.48

¹ Bio consom'acteurs, Biocoop, Coordination Française pour l'allaitement maternel, Confédération paysanne, Comité Français pour la Solidarité Internationale, Fédération Nationale d'Agriculture Biologique, Générations Futures, Ligue de l'enseignement, Mouvement de l'Agriculture Bio-Dynamie, Mouvement Interrégional des AMAP, Nature et Progrès, Union Nationale de l'Apiculture Française